

# PUBLICATION DES COMPTES

## Comptes consolidés au 30 juin 2013

il3i

### Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1<sup>er</sup> semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2013, le Groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

#### Principes de consolidation :

##### Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
  - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

#### Les immobilisations :

##### Immobilisations corporelles :

##### Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

##### Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

##### Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

##### Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

##### Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

#### Immeubles de placement :

##### Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou à la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

##### Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

##### Le modèle du coût :

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an. La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par ATTIJARIWAFABANK est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

#### Immobilisations incorporelles :

##### Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

#### Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

##### Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

##### Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

##### Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

##### Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

#### Goodwill :

##### Norme :

##### Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

##### Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

##### Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Evaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

- Evaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constatées éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies à l'image des informations sectorielles à présenter au niveau du Groupe ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

## Stocks :

### Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

## Contrats de location :

### Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux).

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

## Actifs et passifs financiers (Prêts, emprunts, dépôts) :

### Norme :

#### Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

#### Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

#### Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectif d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

#### Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

#### Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à « des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée en intégrant les intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

### Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

#### Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank AL-Maghrib dans sa circulaire n° 19/6/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

#### Provisions individuelles :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

#### Provisions collectives :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

#### Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

#### Dépôts :

##### Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

##### Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

##### Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs ».

## Titres :

### Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale - AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity - HTM) ;
- Prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

## Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

## Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponibles à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins valeur latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

## Titres du portefeuille "Held To Maturity" : "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

## Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Établissement a l'intention de conserver durablement.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

### Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation...	• Bons du Trésor	• Dette CAM • Dette CIH

### Prêts/emprunts de titres et titres donnés / recus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

### Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## Dérivés :

### Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'un marchandis, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

## Dérivés incorporés :

### Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### La juste valeur :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

### Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [§ 79].

### Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observée pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

### Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées

pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

### ➤ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés observables comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

### ➤ CAS 2: instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

## Assurance :

### Norme :

#### Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :

1. Les contrats d'assurance purs
  2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
  3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
  - L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
  - Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
    - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
    - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
  - L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
  - L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

### Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuair externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

### Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Les OPCVM non consolidés	• Les actions et parts sociales • Les participations dans les SCI (Panorama...) • Les bons de trésor, les obligations non cotés...	• Néant	• Les prêts immobilisés

## Provisions du passif :

### Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable des ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

## Impôt exigible et impôt différé :

### Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

### Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

### Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

### Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

### Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

### Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

## Avantages au Personnel

### Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi-employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

#### Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

#### Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

### Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schocht »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

### Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

### Evaluation des engagements :

#### Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit », qui est aussi celle à retenir en normes françaises dans le cadre de la méthode préférentielle.

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

## Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

**Bilan IFRS consolidé au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	Notes	30/06/2013	31/12/2012	PASSIF IFRS	Notes	30/06/2013	31/12/2012
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		12 251 921	10 697 230	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		258 904	262 444
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	37 964 048	47 428 881	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	1 107 546	972 159
Instruments dérivés de couverture		-	-	Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	27 723 851	27 191 660	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.8	46 838 141	45 084 894
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2.3	20 054 313	14 005 154	Dettes envers la clientèle	2.9	238 678 791	227 019 046
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	253 581 523	247 628 093	Titres de créance émis		17 862 726	17 726 877
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		10 117 484	-	Passifs d'impôt courant		192 663	227 455
Actifs d'impôt exigible		100 808	87 099	Passifs d'impôt différé		1 837 572	1 496 691
Actifs d'impôt différé		840 680	467 125	Comptes de régularisation et autres passifs		9 623 530	9 248 179
Comptes de régularisation et autres actifs		7 947 752	6 632 060	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation des assurés aux bénéfices différée		-	-	Provisions techniques des contrats d'assurance		19 678 807	19 088 075
Actifs non courants destinés à être cédés		6 459	27 698	Provisions pour risques et charges	2.10	1 181 865	1 150 289
Participations dans des entreprises mises en équivalence		106 202	110 396	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		444 499	164 829
Immuebles de placement		1 224 401	1 246 494	Dettes subordonnées		11 237 783	10 469 283
Immobilisations corporelles	2.5	4 922 877	4 953 658	Capital et réserves liées		10 151 765	9 466 523
Immobilisations incorporelles	2.5	1 259 064	1 208 857	Réserves consolidées		22 971 460	20 500 262
Ecarts d'acquisition	2.6	6 617 694	6 620 472	- Part du Groupe		19 091 479	16 726 955
				- Part des minoritaires		3 879 981	3 773 307
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>		<b>384 719 077</b>	<b>368 304 877</b>	Gains ou pertes latents ou différés, part du Groupe		-16 045	118 799
				Résultat net de l'exercice		2 669 070	5 309 072
				- Part du Groupe		2 221 012	4 500 769
				- Part des minoritaires		448 058	808 302
				<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>		<b>384 719 077</b>	<b>368 304 877</b>

**Compte de résultat IFRS consolidé au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	Notes	30/06/2013	30/06/2012
Intérêts et produits assimilés	3.1	8 384 191	8 098 592
Intérêts et charges assimilés	3.1	3 218 242	3 014 279
<b>MARGE D'INTERÊT</b>		<b>5 165 949</b>	<b>5 084 313</b>
Commissions perçues	3.2	2 090 227	1 864 428
Commissions servies	3.2	165 093	178 481
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>		<b>1 925 134</b>	<b>1 685 947</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		1 043 830	1 286 708
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		517 963	349 902
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ</b>		<b>1 561 793</b>	<b>1 636 611</b>
Produits des autres activités		2 642 850	2 785 892
Charges des autres activités		2 198 750	2 505 622
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>9 096 976</b>	<b>8 687 140</b>
Charges générales d'exploitation		3 611 218	3 384 664
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		373 141	413 645
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 112 617</b>	<b>4 888 831</b>
Coût du risque	3.3	-971 640	-593 499
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 140 977</b>	<b>4 295 332</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		10 038	5 864
Gains ou pertes nets sur autres actifs		17 607	1 534
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>4 168 621</b>	<b>4 302 730</b>
Impôts sur les bénéfices		1 499 551	1 580 688
<b>RESULTAT NET</b>		<b>2 669 070</b>	<b>2 722 042</b>
Résultat hors Groupe		448 058	389 371
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>2 221 012</b>	<b>2 332 671</b>
Résultat par action (en dirhams)		10,91	11,61
Résultat dilué par action (en dirhams)		10,91	11,61

**État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
<b>Résultat net</b>	<b>2 669 070</b>	<b>5 309 072</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>-267 293</b>	<b>-561 906</b>
Ecarts de conversion	-92 714	-83 151
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-160 347	-463 595
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	-
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-14 232	-15 159
<b>Total cumulé</b>	<b>2 401 777</b>	<b>4 747 166</b>
part du Groupe	2 016 872	4 081 699
part des minoritaires	384 905	665 467

**Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011</b>	<b>1 929 960</b>	<b>5 436 564</b>	<b>-2 005 366</b>	<b>20 293 124</b>	<b>409 089</b>	<b>26 063 370</b>	<b>4 216 726</b>	<b>30 280 097</b>
Changements de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011 corrigés</b>	<b>1 929 960</b>	<b>5 436 564</b>	<b>-2 005 366</b>	<b>20 293 124</b>	<b>409 089</b>	<b>26 063 370</b>	<b>4 216 726</b>	<b>30 280 097</b>
Opérations sur capital	82 471	2 017 529	-	625 590	-	2 725 590	317 554	3 043 144
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	14 699	-	14 699	-	-	14 699
Dividendes	-	-	-	-1 591 951	-1 591 951	-1 591 951	-374 324	-1 966 276
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>4 500 769</b>	<b>4 500 769</b>	<b>4 500 769</b>	<b>808 302</b>	<b>5 309 072</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (A)					-375 037	-375 037	-103 717	-478 754
Ecarts de conversion (B)					-44 034	-44 034	-39 118	-83 151
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)</b>					<b>-419 070</b>	<b>-419 070</b>	<b>-142 835</b>	<b>-561 906</b>
<b>Autres variations</b>					<b>-480 361</b>	<b>-480 361</b>	<b>-243 813</b>	<b>-724 174</b>
<b>Variations de périmètre</b>								
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012</b>	<b>2 012 431</b>	<b>7 454 092</b>	<b>-1 990 667</b>	<b>23 347 171</b>	<b>-9 981</b>	<b>30 813 046</b>	<b>4 581 609</b>	<b>35 394 656</b>
Changements de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012 corrigés</b>	<b>2 012 431</b>	<b>7 454 092</b>	<b>-1 990 667</b>	<b>23 347 171</b>	<b>-9 981</b>	<b>30 813 046</b>	<b>4 581 609</b>	<b>35 394 656</b>
Opérations sur capital	22 841	662 401	-	-445 387	-	239 855	-116 342	123 513
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-59 918	-	-59 918	-59 918	-	-59 918
Dividendes	-	-	-	-1 778 370	-1 778 370	-1 778 370	-569 037	-2 347 407
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>2 221 012</b>	<b>2 221 012</b>	<b>2 221 012</b>	<b>448 058</b>	<b>2 669 070</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (C)					-149 076	-149 076	-25 503	-174 579
Ecarts de conversion (D)					-55 064	-55 064	-37 650	-92 714
<b>Gains ou pertes latents ou différés (C)+(D)</b>					<b>-204 140</b>	<b>-204 140</b>	<b>-63 153</b>	<b>-267 293</b>
<b>Autres variations</b>					<b>216 727</b>	<b>216 727</b>	<b>46 903</b>	<b>263 629</b>
<b>Variations de périmètre</b>								
<b>Capitaux propres clôture au 30 juin 2013</b>	<b>2 035 272</b>	<b>8 116 493</b>	<b>-2 050 585</b>	<b>23 561 152</b>	<b>-214 121</b>	<b>31 448 211</b>	<b>4 328 039</b>	<b>35 776 250</b>

**Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>4 168 621</b>	<b>8 173 131</b>	<b>4 302 730</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	419 664	868 847	472 572
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-2 985	-11 689	2 648
+/- Dotations nettes aux provisions	1 033 041	1 401 191	610 573
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-10 038	-14 575	-5 864
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-444 519	-356 715	-363 218
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-	-
+/- Autres mouvements	-1 657 428	-797 032	-1 043 209
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>-662 263</b>	<b>1 090 027</b>	<b>-326 498</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	-1 634 884	22 327 290	27 249 460
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 293 501	-8 605 116	-14 774 153
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	9 948 551	-14 134 322	-6 874 014
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-	-	-
- Impôts versés	-1 432 980	-1 808 260	-1 058 750
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>12 174 188</b>	<b>-2 220 408</b>	<b>4 542 544</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>15 680 546</b>	<b>7 042 750</b>	<b>8 518 775</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-10 063 906	-1 455 750	-1 116 232
+/- Flux liés aux immeubles de placement	3 332	-79 165	-16 676
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-378 078	-492 327	-142 882
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-10 438 653</b>	<b>-2 027 242</b>	<b>-1 275 790</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 662 165	133 724	34 728
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	717 266	2 188 174	1 525 489
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-944 899</b>	<b>2 321 898</b>	<b>1 560 217</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>65 494</b>	<b>30 036</b>	<b>39 928</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>4 362 488</b>	<b>7 367 443</b>	<b>8 843 131</b>

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>9 658 041</b>	<b>2 290 598</b>	<b>2 290 598</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 434 787	13 590 125	13 590 125
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-776 746	-11 299 527	-11 299 527
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>14 020 529</b>	<b>9 658 041</b>	<b>11 133 728</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	11 993 017	10 434 787	11 106 553
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	2 027 512	-776 746	27 175
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>4 362 488</b>	<b>7 367 443</b>	<b>8 843 131</b>

**2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-
Valeurs reçues en pension	7	-
Effets publics et valeurs assimilées	20 181 179	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 144 011</b>	<b>-</b>
• Titres cotés	13 278	-
• Titres non cotés	1 130 733	-
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>15 138 642</b>	<b>72 648</b>
• Titres cotés	15 138 642	72 648
• Titres non cotés	-	-
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 363 760</b>	<b>-</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>63 801</b>	<b>-</b>
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>37 891 400</b>	<b>72 648</b>

**2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
<b>Titres évalués à la juste valeur</b>		
• Effets publics et valeurs assimilés	8 549 525	8 255 316
• Obligations et autres titres à revenu fixe	10 480 141	11 155 905
• Titres cotés	8 064 574	7 999 277
• Titres non cotés	2 415 567	3 156 628
• Actions et autres titres à revenu variable	3 736 896	3 301 855
• Titres cotés	2 780 194	2 801 247
• Titres non cotés	956 701	500 608
• Titres de participations non consolidés	4 957 289	4 478 584
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>27 723 851</b>	<b>27 191 660</b>

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élevaient à 11 192 millions de dirhams à fin juin 2013 contre 10 756 millions de dirhams à fin décembre 2012.

**2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit**
**2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	19 613 096	13 430 594
Valeurs reçues en pension	8 602	260 397
Prêts subordonnés	35 273	20 386
Autres prêts et créances	364 984	204 678
<b>Total en principal</b>	<b>20 021 955</b>	<b>13 916 056</b>
Créances rattachées	97 358	157 495
Provisions	65 000	68 397
<b>Valeur nette</b>	<b>20 054 313</b>	<b>14 005 154</b>
<b>Opérations internes au Groupe</b>		
Comptes ordinaires	5 956 559	8 417 167
Comptes et avances à terme	21 068 757	22 241 433
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	213 229	185 453

**2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Établissements de crédit par zone géographique au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
Maroc	9 641 625	4 695 402
Tunisie	1 575 071	942 908
Afrique subsaharienne	2 363 587	2 442 540
Europe	6 000 376	5 453 218
Autres	441 297	381 988
<b>Total en principal</b>	<b>20 021 955</b>	<b>13 916 056</b>
Créances rattachées	97 358	157 495
Provisions	65 000	68 397
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>20 054 313</b>	<b>14 005 154</b>

**2.4 Prêts et créances sur la clientèle**
**2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	34 480 859	33 951 641
Autres concours à la clientèle	179 999 502	174 500 397
Valeurs reçues en pension	10 940	1 210 659
Comptes ordinaires débiteurs	31 752 819	30 948 002
<b>Total en principal</b>	<b>246 244 119</b>	<b>240 610 698</b>
Créances rattachées	2 173 774	1 807 531
Provisions	8 956 783	8 408 277
<b>Valeur nette</b>	<b>239 461 110</b>	<b>234 009 952</b>
<b>Opérations de crédit bail</b>		
Crédit-bail immobilier	2 652 991	2 713 092
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 844 943	11 255 905
<b>Total en principal</b>	<b>14 497 934</b>	<b>13 968 997</b>
Créances rattachées	1 594	1 239
Provisions	379 114	352 096
<b>Valeur nette</b>	<b>14 120 413</b>	<b>13 618 141</b>
<b>Total</b>	<b>253 581 523</b>	<b>247 628 093</b>

**2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 30 juin 2013**

(en milliers de dirhams)

Pays	30/06/2013				31/12/2012			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	202 904 090	9 427 375	5 449 658	811 504	199 706 565	8 516 428	4 858 609	774 511
Tunisie	18 310 928	1 756 465	962 850	68 681	18 327 325	1 535 829	1 014 804	70 325
Afrique subsaharienne	23 987 712	2 852 156	2 005 477	35 715	21 955 888	2 899 683	2 006 976	34 218
Europe	525 439	2 445	2 012	-	706 493	1 815	928	-
Autres	975 442	-	-	-	929 670	-	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>246 703 611</b>	<b>14 038 442</b>	<b>8 419 997</b>	<b>915 900</b>	<b>241 625 941</b>	<b>12 953 755</b>	<b>7 881 318</b>	<b>879 055</b>
Créances rattachées	2 175 368	-	-	-	1 808 770	-	-	-
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>248 878 979</b>	<b>14 038 442</b>	<b>8 419 997</b>	<b>915 900</b>	<b>243 434 711</b>	<b>12 953 755</b>	<b>7 881 318</b>	<b>879 055</b>

## 2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013			31/12/2012		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 607 259	969 792	1 637 467	2 607 977	927 787	1 680 190
Equip. Mobilier, installations	2 821 368	2 450 778	370 590	2 797 278	2 402 835	394 442
Biens mobiliers donnés en location	562 283	219 537	342 746	536 233	226 109	310 124
Autres immobilisations	4 853 901	2 281 827	2 572 074	4 756 934	2 188 032	2 568 902
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>10 844 811</b>	<b>5 921 934</b>	<b>4 922 877</b>	<b>10 698 422</b>	<b>5 744 763</b>	<b>4 953 658</b>
Logiciels informatiques acquis	1 776 231	1 178 960	597 271	1 662 670	1 098 437	564 233
Autres immobilisation incorporelles	1 130 116	468 323	661 793	1 100 220	455 597	644 623
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 906 347</b>	<b>1 647 283</b>	<b>1 259 064</b>	<b>2 762 891</b>	<b>1 554 034</b>	<b>1 208 857</b>

## 2.6 Ecart d'acquisition au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2013
Valeur brute	6 620 472	-	-2 777	-	6 617 694
Cumul des pertes de valeur	-	-	-	-	-
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>6 620 472</b>	<b>-</b>	<b>-2 777</b>	<b>-</b>	<b>6 617 694</b>

## 2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
Valeurs données en pension	336 781	323 905
Instruments dérivés	770 765	648 254
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>1 107 546</b>	<b>972 159</b>

## 2.8 Dettes envers les Établissements de crédit au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	21 112 899	13 679 079
Valeurs données en pension	25 618 630	31 267 497
<b>Total en principal</b>	<b>46 731 529</b>	<b>44 946 576</b>
Dettes rattachées	106 612	138 318
<b>Valeur au bilan</b>	<b>46 838 141</b>	<b>45 084 894</b>
<b>Opérations internes au Groupe</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	4 793 642	7 305 439
Comptes et avances à terme	21 787 783	23 078 517
Dettes rattachées	133 619	51 603

## 2.9 Dettes envers la clientèle

### 2.9.1 Dettes envers la clientèle au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	163 482 704	158 208 749
Comptes d'épargne	59 050 477	56 785 896
Autres dettes envers la clientèle	13 836 815	10 887 507
Valeurs données en pension	1 123 126	-
<b>Total en principal</b>	<b>237 493 122</b>	<b>225 882 152</b>
Dettes rattachées	1 185 669	1 136 894
<b>Valeur au bilan</b>	<b>238 678 791</b>	<b>227 019 046</b>

### 2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
Maroc	139 119 793	133 075 836
Tunisie	19 552 525	18 624 173
Afrique subsaharienne	34 745 391	32 058 207
Europe	42 712 951	41 816 622
Autres	1 362 462	307 315
<b>Total en principal</b>	<b>237 493 122</b>	<b>225 882 152</b>
Dettes rattachées	1 185 669	1 136 894
<b>Valeur au bilan</b>	<b>238 678 791</b>	<b>227 019 046</b>

## 2.10 Provisions pour risques et charges au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2013
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	90 317	-	21 781	-	-	-665	111 433
Provisions pour engagements sociaux	375 109	-	34 728	30 451	-	14 708	394 095
Autres provisions pour risques et charges	684 863	-	55 332	78 516	7 801	22 459	676 337
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 150 289</b>	<b>-</b>	<b>111 842</b>	<b>108 966</b>	<b>7 801</b>	<b>36 501</b>	<b>1 181 865</b>

## 3.1 Marge d'intérêt au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013			30/06/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>7 388 908</b>	<b>1 741 848</b>	<b>5 647 060</b>	<b>7 196 942</b>	<b>1 543 509</b>	<b>5 653 433</b>
Comptes et prêts / emprunts	6 997 628	1 694 162	5 303 466	6 789 610	1 521 800	5 267 809
Opérations de pensions	5 841	47 686	-41 845	2 259	21 709	-19 451
Opérations de location-financement	385 438	-	385 438	405 074	-	405 074
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>382 844</b>	<b>856 080</b>	<b>-473 236</b>	<b>433 416</b>	<b>903 014</b>	<b>-469 598</b>
Comptes et prêts / emprunts	382 357	780 376	-398 020	429 396	861 462	-432 066
Opérations de pensions	487	75 703	-75 216	4 020	41 552	-37 532
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>	<b>-</b>	<b>620 315</b>	<b>-620 315</b>	<b>-</b>	<b>567 755</b>	<b>-567 755</b>
Actifs disponibles à la vente	612 440	-	612 440	468 234	-	468 234
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>8 384 191</b>	<b>3 218 242</b>	<b>5 165 949</b>	<b>8 098 592</b>	<b>3 014 279</b>	<b>5 084 313</b>

### 3.2 Commissions nettes au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>1 015 721</b>	<b>22 332</b>	<b>993 389</b>
avec les Établissements de crédit	34 679	19 906	14 774
avec la clientèle	637 981	-	637 981
sur titres	62 112	2 426	59 687
de change	110 517	-	110 516
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	170 431	-	170 431
<b>Prestations de services bancaires et financiers</b>	<b>1 074 506</b>	<b>142 761</b>	<b>931 746</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM	132 191	7 626	124 565
Produits nets sur moyen de paiement	579 957	100 706	479 252
Assurance	74 317	-	74 317
Autres	288 041	34 429	253 612
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>2 090 227</b>	<b>165 093</b>	<b>1 925 134</b>

### 3.3 Coût du risque au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	30/06/2012
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-1 111 106</b>	<b>-805 179</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 026 666	-712 400
Provisions engagements par signature	-21 781	-3 510
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-62 659	-89 270
<b>Reprises de provisions</b>	<b>398 198</b>	<b>290 136</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	292 499	230 619
Reprises de provisions engagements par signature	-	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	105 699	59 516
<b>Variation des provisions</b>	<b>-258 732</b>	<b>-78 455</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-11 208	-13 088
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-253 287	-83 265
Récupérations sur prêts et créances amorties	34 555	35 871
Autres pertes	-28 792	-17 973
<b>Coût du risque</b>	<b>-971 640</b>	<b>-593 499</b>

## 4. Information par pôle d'activités

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

• **Sociétés de Financement spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

• **Banque de détail à l'international** comprenant Attijari bank Tunisie et les banques de la zone subsaharienne

• **Assurance et immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN JUIN 2013	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
<b>Total Bilan</b>	<b>260 094 318</b>	<b>28 201 404</b>	<b>24 714 077</b>	<b>71 709 278</b>	<b>384 719 077</b>
dont					
<b>Éléments de l'Actif</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 989 125	1 214	5 692 971	280 738	37 964 048
Actifs disponibles à la vente	7 279 199	81 599	11 191 575	9 171 477	27 723 851
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	13 911 845	277 657	1 207	5 863 603	20 054 313
Prêts et créances sur la clientèle	181 355 178	25 194 045	3 068 882	43 963 417	253 581 523
Immobilisations corporelles	2 110 835	559 824	137 745	2 114 472	4 922 877
<b>Éléments du Passif</b>					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	41 995 216	1 325 952	-	3 516 973	46 838 141
Dettes envers la clientèle	180 889 830	2 489 184	2 119	55 297 659	238 678 791
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	19 678 807	-	19 678 807
Dettes subordonnées	11 135 190	102 593	-	-	11 237 783
Capitaux propres	25 587 605	2 439 374	3 642 572	4 106 700	35 776 250

COMPTE DE RESULTAT JUIN 2013	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	3 194 688	536 375	197 539	1 307 471	-70 125	5 165 949
Marge sur commissions	899 987	368 239	-9 675	882 929	-216 346	1 925 134
Produit net bancaire	4 935 828	1 074 176	926 323	2 269 310	-108 660	9 096 976
Charges de fonctionnement	1 961 575	365 594	229 022	1 163 688	-108 660	3 611 218
Résultat d'exploitation	2 057 716	531 204	662 493	889 564	-	4 140 977
Résultat net	1 283 690	328 809	429 692	626 879	-	2 669 070
Résultat net part du Groupe	1 275 901	240 622	340 697	363 792	-	2 221 012

## 5. Engagements de financement et de garantie

### 5.1 Engagements de financement au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>20 402 452</b>	<b>19 623 107</b>
Aux Établissements de crédit	511 049	420 338
À la clientèle	19 891 403	19 202 769
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>5 864 239</b>	<b>5 707 362</b>
Des Établissements de crédit	2 644 496	2 322 373
De l'État et d'autres organismes	3 219 743	3 384 989

### 5.2 Engagements de garantie au 30 juin 2013

(en milliers de dirhams)

	30/06/2013	31/12/2012
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>44 448 300</b>	<b>43 856 397</b>
D'ordre des Établissements de crédit	6 405 876	5 611 372
D'ordre de la clientèle	38 042 424	38 245 025
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>32 310 341</b>	<b>28 221 639</b>
Des Établissements de crédit	17 422 128	17 226 964
De l'État et d'autres organismes de garantie	14 888 213	10 994 675



## 6. Autres informations complémentaires :

### 6.1 Dettes subordonnées et Certificats de dépôt émis au cours du premier semestre 2013

#### 6.1.1 Dettes subordonnées :

En date du 27 mai 2013, Attijariwafa bank a clôturé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de l'ordre de 1 250 millions de dirhams.

Cet emprunt de 1 250 millions de dirhams est scindé en 12 500 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 5 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 5,60 % dont une prime de risque de 75 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 5,01 % dont une prime de risque de 75 points de base.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant retenu	540 000			710 000

#### 6.1.2 Certificats de dépôt :

L'encours des certificats de dépôts émis par le Groupe Attijariwafa bank à fin juin 2013 s'élève à 10,6 milliards de dirhams.

Au cours du premier semestre de l'année 2013, ont été émis pour 3,6 milliards de dirhams de certificats dont la maturité est comprise entre 10 jours et 7 ans et dont les taux varient entre 4,15 % et 7,19 % en fonction des environnements de taux dans les différents pays de présence.

### 6.3 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Banque					France	IG	100,00 %	100,00 %
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07 %	51,93 %
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98 %	58,98 %
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	51,00 %	51,00 %
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00 %	95,00 %
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71 %	58,71 %
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00 %	91,00 %
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	51,00 %	51,00 %
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroon	IG	51,00 %	51,00 %
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque	(3)				Mauritanie	IG	80,00 %	53,60 %
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91 %	50,91 %
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83 %	97,83 %
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	75,00 %	75,00 %
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	99,85 %	99,85 %
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00 %	66,00 %
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29 %	79,29 %
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29 %	79,29 %
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29 %	79,29 %
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29 %	79,29 %
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29 %	79,29 %
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,29 %	79,29 %
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00 %	100,00 %
KASOVI	Holding					Iles vierges britanniques	IG	50,00 %	50,00 %
SAF	Holding					France	IG	99,82 %	49,98 %
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00 %	50,00 %
CAFIN	Holding					Sénégal	IG	100,00 %	100,00 %
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding	(3)				France	IG	100,00 %	100,00 %
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding	(3)				France	IG	67,00 %	67,00 %
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34 %	33,34 %
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23 %	39,65 %
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,29 %	79,29 %

(A) Mouvements intervenus au second semestre 2011  
 (B) Mouvements intervenus au premier semestre 2012  
 (C) Mouvements intervenus au second semestre 2012  
 (D) Mouvements intervenus au premier semestre 2013

1 - Acquisition.  
 2 - Création, franchissement de seuil.  
 3 - Entrée de périmètre IFRS.  
 4 - Cession.  
 5 - Déconsolidation.  
 6 - Fusion entre entités consolidées.  
 7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.  
 8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.  
 9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.  
 10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.  
 11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.  
 12 - Reconsolidation.

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
 288, Bd Zerktouni  
 Casablanca - Maroc

**MAZARS**

Mazars Audit et Conseil  
 101 Boulevard Abdelmoumen  
 Casablanca - Maroc

#### ATTIJARIWAFABANK

#### ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'ATTIJARIWAFABANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFABANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2013. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 35.776.250 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 2.669.070 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFABANK arrêtés au 30 juin 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 5 septembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

Fawzi Britel  
 Associé



Mazars Audit et Conseil

Kamal Mokdad  
 Associé Gérant

